

forêts, pêcheries et mines. Tout est donc mis en œuvre en vue d'établir et de maintenir des relations commerciales étroites avec les pays dont le marché est essentiel à l'économie nationale. Le commerce dans les deux sens doit cependant être encouragé afin que marchandises et services de l'étranger servent à payer en partie les produits que le Canada peut exporter. En outre, plusieurs produits non indigènes au pays, dont certains sont nécessaires à l'industrie canadienne, doivent être importés de l'étranger. D'autres sont des biens de consommation, nécessaires à un niveau de vie élevé.

Plusieurs maisons maintiennent avec l'étranger des relations qui leur permettent d'échanger régulièrement des marchandises, mais d'autres ont besoin de l'aide des organismes de l'État afin de trouver des marchés ou des sources d'approvisionnement. La réglementation des importations et des exportations imposée pour diverses raisons par plusieurs pays, ainsi que les difficultés d'ordre monétaire durant l'après-guerre, posent des problèmes qu'une seule maison ou même une société de fabricants, d'exportateurs ou d'importateurs ne saurait résoudre sans l'aide des représentants de l'État.

L'Office du commerce extérieur du ministère du Commerce et un certain nombre d'organismes associés sont au service des exportateurs et des importateurs. Ils s'occupent directement d'intensifier les relations commerciales du Canada avec les autres pays. Voici quels sont ces organismes :

Office des commissaires du commerce.—L'Office des commissaires du commerce est en somme le rayon des ventes de l'Office du commerce extérieur. L'organisme a son siège à Ottawa et compte 44 bureaux dans 36 pays du Commonwealth et autres; il s'efforce de trouver au Canada autant de marchés que possible. Le travail des commissaires du commerce à l'étranger est coordonné à Ottawa par les chefs de quatre régions. Les officiers régionaux connaissent tous les aspects du commerce extérieur dans leur région géographique ou politique. Ils relèvent du directeur de l'Office en ce qui concerne la diffusion de renseignements officiels sur toutes les questions commerciales intéressant leur territoire.

Des commissaires du commerce mettent en contact exportateurs et importateurs du Canada et des autres pays. Ils avisent à trouver des débouchés à des produits canadiens particuliers, font rapport sur le genre exact de marchandises voulues, la concurrence, les règlements commerciaux, les tarifs douaniers et les règlements concernant l'expédition et l'emballage. Les demandes au sujet de marchandises canadiennes sont transmises à Ottawa ou directement aux maisons canadiennes intéressées. Les commissaires du commerce cherchent au bénéfice de l'importateur canadien des sources de matières premières et d'autres marchandises recherchées au Canada et aident l'exportateur étranger qui désire écouler ses produits au Canada.

Dans les pays où le Canada maintient une mission diplomatique ainsi qu'un office commercial, les commissaires du commerce forment partie intégrante de la mission et ont le titre de conseiller commercial ou de secrétaire commercial. Dans certains pays étrangers ils font aussi fonction de consuls ou vice-consuls selon leur statut au Service extérieur. Des tournées sont organisées de temps à autre dans les centres industriels du Canada pour permettre aux commissaires du commerce de se refamiliariser avec l'industrie canadienne. Des contacts avec les exportateurs et les importateurs canadiens sont établis ou rétablis et les commissaires du commerce ont ainsi l'occasion de transmettre directement aux personnes les plus intéressées des renseignements sur la situation commerciale et les possibilités de leur territoire.